



LYCEE PROFESSIONNEL AMPERE
56 Bd Romain ROLLAND
13010 Marseille
☎ 04 91 29 84 00 poste 461 ou 462

Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

Agent de Sécurité
Agent de Sécurité



Personnes à contacter :
Stéphanie FAURE-BRAC
Philippe GROTTOLI
Marcie MARINO

Vie lycéenne

Durée de la formation :

Le CAP Agent de Sécurité se prépare en 2 ans après une classe de 3^{ème} générale ou technologique.

Il comporte une période de formation en entreprise de 12 semaines.

Conditions de recrutement :

Assister au test de positionnement au mois de mai

- conditions de moralité (extrait de casier judiciaire)
- condition physique conformément à la réglementation (certificat médical)
- excellente présentation (un AS est en contact permanent avec le public)

Compétences et pré requis

- *Compétences et savoir être*

Les qualités suivantes sont demandées : assiduité, ponctualité, rigueur, respect des consignes et excellente présentation

- *Maîtrise de la lecture et de l'expression écrite*

Le candidat doit être capable de rédiger des comptes rendus, des rapports et autres documents et d'analyser les textes réglementaires exigés par la profession.

Epreuves d'examen :

Toutes les épreuves sont évaluées en contrôle en cours de formation.

domaine	Intitulé de l'épreuve ou matière	coeff
1	EP1 : prévention des actes de malveillance et de négligence	9
	EP2 : prévention et lutte contre l'incendie	4
	EP3 : secours et assistance aux personnes	4
2	Français et histoire Géographie	3
3	Mathématiques / sciences physiques et chimiques	2
5	Education physique et sportive	1
	Epreuve facultative : langue vivante étrangère	

Obtention du diplôme :

Le candidat doit obtenir une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des domaines.

Objectifs de la formation :

L'agent de Sécurité est formé pour assurer la sécurité dans les domaines suivants:

- La protection des personnes ;
- Le secours à personnes ;
- la surveillance et la protection des biens ;

- La protection de l'environnement
- La lutte contre l'incendie.

Contenu de la formation :

- le référentiel laisse une place importante à l'étude de la réglementation :
 - *institutions publiques françaises et européennes
 - * organisation de la sécurité en France
 - * cadre juridique
 - *les pratiques professionnelles
 - *les techniques de communication

Périodes de formation en entreprise :

L'aspect pratique est mis en œuvre dans les entreprises pendant la PFMP et par les différents TP réalisés au lycée.

Diplômes délivrés :

- qualification SSIAP 1
- certification électrique HO – B0
- attestation Sauveteur Secouriste du Travail
- initiation aux gestes de PSE1

Poursuites d'études :

Les élèves peuvent accéder au Brevet Professionnel (BP) « Agent technique de sécurité » en alternance et à différents baccalauréats professionnel (prévention – sécurité , services de proximité et vie locale, hygiène environnement).

Vie professionnelle

Entreprises concernées :

- entreprise pourvue de son propre service de sécurité (dans les immeubles de grande hauteur, entreprises, administrations...)
- entreprise prestataire de services de sécurité

Fonctions exercées :

- prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence
- prévention et lutte contre l'incendie
- prévention et lutte contre tout événement perturbant la situation normale de sécurité
- secours et assistance aux personnes